



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 116831

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser les économies d'électricité au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux économies d'électricité au sein des services du ministère. Les efforts d'économie d'énergie, et en particulier la réduction de la consommation d'électricité, constituent l'une des orientations de la stratégie nationale de développement durable, et plus précisément de son axe « État exemplaire ». De fait, le ministère de l'écologie et du développement durable s'est impliqué très tôt dans ce type de démarche, tant pour lui-même qu'en y incitant ses établissements publics. Le ministère a expérimenté sur son implantation principale le premier plan environnement administration (PEA). Le suivi des consommations électriques existe depuis plusieurs années, et permet de mesurer l'effet de la substitution des ampoules à incandescence par des lampes fluo-compactes, du retrait des lampes halogènes, du remplacement des écrans et autres matériels informatiques économiseurs d'électricité... La consommation sur le site Ségur a ainsi été réduite de 19 % entre 2003 et 2006. Des efforts analogues ont été réalisés dans les services déconcentrés. Plusieurs diagnostics énergétiques ont été conduits à cette fin. Ces solutions logistiques et techniques s'accompagnent de campagnes de sensibilisation des agents, que ce soit au sein du ministère ou des établissements publics. L'extinction des lumières ou des matériels informatiques repose en effet sur la mobilisation de tous. Des efforts similaires ont été engagés dans les établissements publics sous tutelle, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) jouant un rôle tout à fait essentiel dans la diffusion des bonnes pratiques tant en direction des gestionnaires que des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116831

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 700

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4508